

L'ARTICLE DE TÊTE DU NUMÉRO 179 DE LA « KÖLNISCHE ZEITUNG »

[*Rheinische Zeitung*, 10, 12 et 14 juillet 1842.]

I

Dans la *Kölnische Zeitung*, nous avons jusqu'ici révééré, sinon la « Feuille des intellectuels rhénans », du moins une *Feuille* « d'intelligences », une *Feuille d'informations* de Rhénanie. Ses « articles de tête politiques » nous semblaient avant tout un moyen aussi sage qu'élégant de dégoûter le lecteur de la politique, afin qu'il s'élançât, avec d'autant plus d'impatience, dans la fraîcheur vivifiante, le bouillonnement industriel, le monde des petites annonces, qui si souvent pétillent de bel esprit, afin que là aussi on pût dire : *per aspera ad astra*, par la politique jusqu'aux huitres. Mais la belle harmonie que la *Kölnische Zeitung* avait su maintenir jusqu'à présent entre la politique et les petites annonces a été troublée ces derniers temps par une catégorie d'annonces que l'on peut appeler « annonces de l'industrie politique ». Au début, quand on ne savait trop où placer ce genre nouveau, il arrivait qu'une annonce se transformât en éditorial et l'éditorial en annonce, à savoir en une annonce que, dans le langage du monde politique, on appelle « dénonciation », mais qui, lorsqu'elle est rémunérée, s'appelle tout bonnement une « information ».

Dans le Nord, on a coutume, avant les repas maigres, de faire servir aux hôtes des spiritueux de choix. Nous respectons cette coutume chez notre hôte nordique, d'autant plus volontiers que nous ne trouvons rien de spirituel dans le plat lui-même, l'indigeste article du numéro 179 de la *Kölnische Zeitung*. Aussi servirons-nous pour commencer une scène des *Dialogues des Dieux* de Lucien, dans une traduction « à la portée de tous », car, parmi nos lecteurs, il s'en trouvera au moins *un* pour n'être pas Hellène.

« DIALOGUE DES DIEUX », DE LUCIEN XXIV. *Les plaintes d'Hermès*

Hermès, Maïa

Hermès : Y a-t-il vraiment dans le ciel un dieu plus malheureux que moi, ma mère ?

Maïa : Garde-toi, Hermès, de tenir de tels propos.

Hermès : Pourquoi m'en garderais-je, lorsque j'ai tant d'affaires sur les bras, que je suis seul à peiner et que je suis tirailé entre tant de corvées ! Dès le point du jour, je dois me lever pour balayer la salle du festin, arranger les coussins dans la salle du conseil, et quand tout est à sa place, me tenir à la disposition de Zeus et porter ses messages, en courant tout le jour par monts et par vaux et, à peine de retour, encore couvert de poussière, servir l'ambrosie. Mais ce qu'il y a de plus terrible, c'est que je suis le seul de tous les dieux à qui on ne laisse pas de repos la nuit; même alors il faut que je conduise les défunts à Pluton, et que je fasse le domestique auprès du tribunal des morts. Ce n'est pas assez pour moi de travailler le jour, d'être dans les *palestres*, de faire office de *hérault* dans les assemblées, de donner des leçons aux orateurs : éparpillé dans tant d'affaires, je dois encore m'occuper de *tout le funéraire*.

Depuis son expulsion de l'Olympe, Hermès continue, selon sa vieille habitude, à faire des corvées et à s'occuper de toutes les affaires mortuaires.

Au lecteur de décider qui, d'Hermès en personne ou de son fils Pan, a écrit le pénible article de tête du numéro 179, sans oublier que l'Hermès grec était le dieu de l'éloquence et de la logique.

« Il nous paraît également inadmissible de répandre par la presse des opinions philosophiques et religieuses ou de les combattre par la presse. »

Tandis que le bonhomme causait, j'ai bien senti qu'il nous réservait une ennuyeuse litanie d'oracles ; mais, me suis-je dit afin de calmer mon impatience, comment ne pas croire ce sage, assez candide pour exprimer, dans sa propre maison, son opinion en toute franchise ? Et j'ai poursuivi ma lecture. Et voilà, ô miracle, que cet article, auquel on ne peut certes reprocher la moindre opinion philosophique, tend du moins à combattre des opinions philosophiques et à répandre des opinions religieuses.

Que nous importe, un article qui nie son propre droit à l'existence, qui, d'emblée, se déclare incompetent ? L'auteur est assez prolige pour nous donner la réponse. Il explique comment il convient de lire ses prétentieux articles. Il se borne à offrir des fragments, s'en remettant à la « perspicacité des lecteurs » pour « juxtaposer et relier » — méthode la plus appropriée pour cette sorte d' « annonces » dont il s'est réservé le trafic. Nous allons « juxtaposer et relier », et ce n'est pas notre faute, si le rosaire ne devient pas guirlande de roses.

Voici donc ce que l'auteur déclare : « Un parti qui utilise de tels moyens (c'est-à-dire répandre et combattre dans les journaux des opinions philosophiques et religieuses) montre par là, à *notre* avis, que ses intentions *ne sont pas honnêtes* et qu'il se soucie moins d'instruire et d'éclairer le peuple que d'atteindre *d'autres buts extérieurs*. »

Si tel est *son* avis, l'article en question ne peut avoir d'autres intentions que d'atteindre des buts extérieurs. Ces « buts extérieurs » ne resteront pas cachés.

L'État, peut-on encore lire, a non seulement le droit, mais le devoir « de mettre un terme aux menées des bavards *incompétents* ». L'auteur fait ici allusion à ses adversaires, car il a depuis longtemps acquis la conviction d'être, lui, un bavard *compétent*.

Il s'agit donc d'un nouveau renforcement de la censure dans les questions religieuses, d'une nouvelle mesure de police contre une presse qui reprend à peine son souffle.

« À notre avis, ce n'est pas une sévérité exagérée, mais plutôt un excès d'indulgence que l'on peut reprocher à l'État. »

Mais l'article de tête se ravise. Comme il est risqué d'adresser des reproches à l'État, il se tourne vers les autorités, et sa plainte contre la liberté de la presse se transforme en une plainte contre les censeurs coupables d'user « trop peu » de la censure. « Si ce n'est l'État, sans doute est-ce certaines autorités qui ont fait preuve jusqu'à maintenant d'une indulgence blâmable, en permettant à la nouvelle école philosophique de se livrer, dans des feuilles publiques et dans d'autres publications destinées à un cercle de lecteurs non exclusivement scientifiques, aux attaques les plus indignes contre le christianisme. »

Nouvelle pause de l'auteur qui, une fois de plus, se ravise : voilà moins de huit jours, il trouvait trop peu de liberté de presse dans la liberté de censure ; maintenant, il trouve dans la rigueur des censeurs trop peu de rigueur de la censure.

Une réparation s'impose.

« Tant qu'existe une censure, son plus pressant devoir est d'extirper ces répugnantes aberrations d'une insolence puérile qui ont, ces derniers jours, fréquemment offensé nos yeux. »

Faibles yeux ! Faibles yeux ! Et « l'œil le plus faible sera offensé par une formule uniquement calculée pour être comprise par la grande masse ».

Si une censure modérée donne déjà lieu à des aberrations répugnantes, qu'en sera-t-il de la liberté de la presse ? Si nos yeux sont trop faibles pour supporter « l'insolence » de la presse censurée, comment seraient-ils assez forts pour supporter la « hardiesse » de la presse libre ?

« Tant qu'existe une censure, son plus pressant devoir est... » Et dès qu'elle cesse d'exister ? Voici comment il faut interpréter la phrase : le devoir le plus pressant de la censure, c'est d'exister aussi longtemps que possible.

Et de nouveau l'auteur se ravise : « Notre rôle n'étant pas de nous poser en accusateurs *publics*, nous nous abstiendrons de toute désignation plus précise. » Quel ange de bonté que cet homme ! Il s'abstient de toute «

désignation » plus précise, quand c'est seulement par des signes très précis, très distincts qu'il pourrait montrer et prouver où tend son opinion; il ne profère que des paroles vagues, indistinctes, soupçonneuses ; son office n'est pas d'être accusateur *public*, mais d'être *accusateur secret*.

Pour la dernière fois le malheureux s'avise qu'il est de son devoir d'écrire des *leaders* libéraux, qu'il doit se présenter en « ami loyal de la liberté de la presse » ; c'est donc cette ultime pose qu'il emprunte : « Nous ne devons pas manquer de protester contre un procédé qui, à moins de résulter d'une négligence accidentelle, ne peut viser qu'à compromettre aux yeux de l'opinion publique une plus grande liberté de mouvement de la presse, pour donner beau jeu à ses adversaires, qui craignent de ne pouvoir atteindre leurs objectifs par la voie directe. »

Pour ce défenseur aussi intrépide que sagace de la liberté de la presse, c'est la censure qui, à moins d'être le léopard anglais portant l'inscription : *I sleep, wake me not !* [« Je dors, ne me réveillez point ! »], a choisi ce funeste procédé afin de compromettre dans l'opinion publique une plus grande liberté de mouvement de la presse.

Une presse qui, de son propre mouvement, attire l'attention de la censure sur des « négligences fortuites » et qui attend des « ciseaux du censeur » la renommée dans l'opinion publique, a-t-elle besoin, elle, d'être compromise davantage ?

On peut qualifier un tel mouvement de « libre », comme on dit parfois de la licence impudente qu'elle est « libre » ; et n'y a-t-il pas de l'impudeur, celle de l'ineptie et de l'hypocrisie, à se faire passer pour le défenseur d'un mouvement plus libre de la presse, tout en affirmant sentencieusement qu'elle roulerait instantanément dans le ruisseau, si deux gendarmes ne la soutenaient ?

Et quel besoin de la censure, quel besoin de cet article de tête, si la presse philosophique se compromet elle-même devant l'opinion publique ? Il est vrai que l'auteur ne veut nullement limiter « la liberté de la recherche scientifique ». « De nos jours la *recherche scientifique* jouit, à juste titre, du champ le plus vaste, le plus illimité. »

Voici quelle idée notre bonhomme se fait de la recherche scientifique : « Il faut établir une nette distinction entre ce qu'exige la liberté de la recherche scientifique, à laquelle le christianisme lui-même ne peut que gagner, et ce qui dépasse les bornes de la recherche scientifique. »

Mais qui décidera des limites de la recherche scientifique, sinon la recherche scientifique elle-même ! Aux termes de l'article de tête, il faut prescrire des limites à la science. Cet article reconnaît donc une « raison officielle », qui n'a rien à apprendre de la recherche scientifique, mais lui donnerait plutôt des leçons; et qui, savante providence, mesure chaque cheveu susceptible de transformer une barbe scientifique en une barbe universelle. L'article de tête croit à l'inspiration scientifique de la censure.

Avant de poursuivre ces explications « ineptes » de l'article de tête sur la « recherche scientifique », goûtons un instant à la « philosophie religieuse », à la « propre science » de M. H[ermès].

« La religion est le fondement de l'État, en même temps que la condition la plus nécessaire de toute association qui ne s'assigne pas seulement une quelconque fin extérieure. »

Preuve : « Même sous la forme la plus grossière du *fétichisme puéril*, elle élève dans une certaine mesure l'homme au-dessus des appétits sensuels qui, s'il se laisse entièrement dominer par eux, le rendent incapable de réaliser tout dessein et le ravalent au rang de l'animal. »

L'article de tête déclare que le fétichisme est la « forme la plus grossière » de la religion. Il concède ce qui, avec ou sans son consentement, est pour tous les hommes de la « recherche scientifique » un fait établi : la « zoolâtrie » est une forme *supérieure* du fétichisme ; or, la zoolâtrie ne rabaisse-t-elle pas l'homme au-dessous de l'animal, ne fait-elle pas de l'animal un dieu pour l'homme ?

Mais parlons du « fétichisme » ! Quelle érudition de pacotille ! Le fétichisme élève si peu l'homme au-dessus des appétits qu'il est, au contraire, « la religion des appétits sensuels ». Jouet d'un désir chimérique, le fétichiste s'imagine qu'un « objet inanimé » pourrait perdre son caractère naturel pour dire oui à ses convoitises. C'est pourquoi l'instinct brutal du fétichiste brise le fétiche qui a cessé d'être son serviteur obéissant.

« Chez les nations qui ont atteint une grande importance historique, l'apogée de la vie populaire coïncide avec le développement suprême du sens religieux, le déclin de la grandeur et de la puissance avec le déclin de la culture religieuse. »

L'auteur a mis l'histoire sens dessus dessous : c'est exactement l'inverse qui est vrai. De tous les peuples de l'Antiquité, la Grèce et Rome représentent bien le sommet de la « culture historique ». À l'intérieur, la Grèce connaît son plein épanouissement au temps de Périclès, à l'extérieur au temps d'Alexandre. Au temps de Périclès, les sophistes, Socrate — que l'on peut appeler la philosophie faite homme —, l'art et la rhétorique avaient délogé la religion. L'ère d'Alexandre fut celle d'Aristote, lequel nia l'éternité de l'esprit « individuel » et le Dieu des religions positives. Et maintenant, pensez à Rome ! Lisez Cicéron ! Les philosophies épicuriennes, stoïcienne ou sceptique étaient les religions des Romains cultivés, quand Rome eut atteint le sommet de sa carrière. Que les religions des États antiques aient disparu avec ces États mêmes, rien là d'inexplicable, car la « vraie religion » des Anciens, c'était le culte de « leur nationalité », de leur « État ». Ce n'est pas la ruine des anciennes religions qui a entraîné la chute des anciens États, mais celle des anciens États qui a entraîné la ruine des anciennes religions. Et voilà l'ignorance qui s'étale dans l'article de fond et se proclame « législateur de la recherche scientifique » prescrivant ses « décrets » à la philosophie !

« Tout l'ancien monde était condamné à l'effondrement, parce que les progrès de la culture scientifique des peuples s'accompagnaient nécessairement de la révélation des erreurs sur lesquelles reposaient leurs conceptions religieuses. »

Ainsi, selon l'article de tête, tout l'ancien monde disparut, parce que la recherche scientifique avait révélé les erreurs des anciennes religions. L'ancien monde n'aurait-il pas sombré si la recherche avait passé sous silence les erreurs des religions, si l'auteur de l'article de tête avait recommandé à la cisaille des autorités romaines les écrits de Lucrèce et de Lucien ?

Au demeurant, nous nous permettrons d'enrichir d'une courte note l'érudition du sieur H[ermes].

II

Au moment où l'ancien monde était à son déclin s'ouvrit l'école d'Alexandrie, qui allait s'échiner à démontrer « la vérité éternelle » de la mythologie grecque et son accord constant « avec les résultats de la recherche scientifique ». Même l'empereur Julien appartenait à cette tendance, qui croyait faire disparaître le nouvel esprit du temps en fermant les yeux pour ne pas le voir. Mais restons-en aux conclusions de H[ermes] ! Dans les religions antiques « le vague pressentiment du divin était obscurci par les ténèbres les plus épaisses de l'erreur », et il ne pouvait, pour cette raison, résister aux recherches scientifiques. N'importe quelle mécanique pensante affirmera qu'il en va tout autrement pour le christianisme. H[ermes] dit en effet : « Les résultats les plus importants de la recherche scientifique n'ont servi jusqu'ici qu'à confirmer les vérités de la religion chrétienne. » Outre que toutes les philosophies du passé, sans exception, ont été accusées par les théologiens d'apostasier la religion chrétienne, y compris la philosophie du pieux Malebranche et celle de Jacob Böhme, l'inspiré ; outre que Leibniz a été traité de « Löwenix » (mécréant) par les paysans de Brunswick, et d'athée par l'Anglais Clarke et les autres partisans de Newton ; outre que, selon les théologiens protestants les plus capables et les plus rigoureux, le christianisme est incompatible avec la raison, parce que la raison « temporelle » et la raison « spirituelle » se contredisent, ce que Tertullien exprime comme suit de manière classique : *verum est, quia absurdum est*, « cela est vrai, parce que c'est absurde » ; abstraction faite de tout cela, on ne voit qu'un moyen de démontrer la compatibilité de la recherche scientifique et de la religion : laisser la recherche suivre son propre chemin, ce qui l'amènera forcément à se fondre dans la religion. En tout cas, la forcer à faire autrement, ce ne serait pas une preuve. Évidemment, si par avance vous reconnaissez comme seule recherche scientifique ce qui est votre manière de voir, vous aurez beau jeu de prophétiser ; mais, dans ce cas, en quoi votre affirmation a-t-elle plus de valeur que celle du brahmane indien qui démontre la sainteté des Védas, en se réservant le droit exclusif de les lire¹ !

« Recherche scientifique » ? D'accord, dit H[ermes]. Mais toute recherche qui contredit le christianisme « s'arrête à mi-chemin » ou « fait fausse route » : peut-on trouver démonstration plus commode ?

Ayant « élucidé » pour elle-même « le contenu de ses découvertes, jamais la recherche scientifique n'entrera en conflit avec les vérités du christianisme » ; mais l'État doit, en même temps, veiller à ce que cette « élucidation » soit impossible, puisque la recherche ne doit jamais devenir accessible à la grande masse, autrement dit se faire populaire et compréhensible *pour elle-même*. Même si des chercheurs peu scientifiques l'attaquent dans tous ses journaux du royaume, elle doit se faire modeste et se taire.

Le christianisme exclut la possibilité de « tout nouveau déclin », mais la police doit veiller à ce que les journalistes philosophes n'en provoquent pas le déclin ; elle doit y veiller avec la dernière vigueur. Dans son combat contre la vérité, l'erreur se fera d'elle-même connaître pour telle, sans qu'on ait besoin d'une force extérieure pour la réprimer. Mais l'État n'en doit pas moins faciliter ce combat de la vérité en privant les champions de l' « erreur » sinon, certes, de la liberté intérieure, dont il ne peut les priver, du moins de la possibilité de cette liberté, de la possibilité d'exister.

Le christianisme est sûr de sa victoire, mais selon H[ermes], pas au point de mépriser l'aide de la police.

Si, *a priori*, tout ce qui contredit votre foi est erreur et doit être traité comme telle, qu'est-ce qui distingue votre prétention de celle du mahométan, de celle de toute autre religion ? La philosophie doit-elle, en vertu du dicton « autre pays, autres mœurs », admettre pour chaque pays des principes différents, afin de ne pas entrer en conflit avec les vérités fondamentales du dogme ; doit-elle, dans tel pays, croire que trois fois un font un, dans tel autre, que les femmes n'ont pas d'âme, ailleurs qu'on boit de la bière au paradis ? N'y a-t-il pas une nature *humaine universelle*, comme il y a une nature universelle des plantes et des astres ? La philosophie veut savoir ce qui est vrai et non ce qui est autorisé ; elle demande ce qui est vrai pour tous les hommes, non ce qui est vrai pour quelques-uns ; ses vérités métaphysiques ignorent les frontières de la géographie politique ; ses vérités politiques savent trop bien où commencent les « frontières » pour confondre l'horizon illusoire de telle conception du monde et de telle opinion populaire avec le véritable horizon de l'esprit humain. De tous les défenseurs du christianisme, H[ermes] est le plus médiocre.

Le christianisme ne se prouve lui-même que par la *pérennité* du christianisme. La philosophie de Thalès ne subsiste-t-elle pas, elle aussi, jusqu'à nos jours et, à en croire H[ermes], aujourd'hui plus que jamais, avec de meilleurs titres et une plus forte conviction de son importance ?

Enfin, comment H[ermes] prouve-t-il que l'État est un État « chrétien » et que le but de l'État n'est pas une association libre d'êtres moraux, mais une association de croyants, non pas la réalisation de la liberté, mais celle du dogme ? « Nos États européens ont tous le christianisme pour fondement. »

L'État *français* aussi ? La Charte, article III, ne dit pas : « tout chrétien », ou « seul le chrétien », mais : « tous les Français *sont également admissibles aux emplois civils et militaires* ».

On peut lire aussi dans le *Landrecht*, le Code civil prussien, deuxième partie, titre XIII, etc. : « Le premier devoir du chef de l'État est de maintenir la paix et la sécurité tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, et de protéger chaque individu et ses biens contre la violence et les troubles. »

Toutefois, selon l'article 1^{er}, le chef de l'État concentre en sa personne tous les « devoirs et droits de l'État ». Ce qui ne veut pas dire que le premier devoir de l'État soit de réprimer les hérésies et d'assurer le bonheur dans l'au-delà.

Mais s'il est vrai que quelques États européens sont fondés sur le christianisme, ces États correspondent-ils à leur concept ? La « pure existence » d'un état de choses suffit-elle à légitimer cet état de choses ?

Notre H[ermes] n'en doute absolument pas, car il rappelle aux adeptes du jeune-hégélianisme « que, selon les lois en vigueur dans la plus grande partie de l'État, un *mariage sans consécration religieuse* est déclaré *concubinage* et frappé comme tel d'une peine de police ».

Donc, si le « mariage sans consécration religieuse » est considéré sur les bords du Rhin, selon le code Napoléon, comme un « mariage », et sur les bords de la Sprée, aux termes du code civil prussien, comme un « concubinage », il faut que la peine « de police » soit un argument pour « philosophes », que ce qui est injuste là-bas est juste ici, et que ce n'est pas le code français, mais le code prussien, qui a le concept scientifique et moral, le concept rationnel du mariage¹. Cette « philosophie des peines de police » peut convaincre n'importe où ailleurs, elle ne convainc pas en Prusse. L'article XII, deuxième partie, titre I, montre d'ailleurs que le code civil prussien ne penche guère pour les mariages « sacrés ». « Cependant, un mariage que les lois du pays autorisent ne perd rien de sa validité *civile*, du fait que la dispense des autorités ecclésiastiques n'a pas été requise ou qu'elle a été refusée. »

Là encore, le mariage est, en partie, émancipé des « autorités ecclésiastiques », et l'on distingue entre sa validité « civile » et sa validité « religieuse ».

Il est évident que notre grand et chrétien philosophe d'État n'a pas une « haute » opinion de l'État.

« Comme nos États ne sont pas seulement des *associations juridiques*, mais tout ensemble de véritables *instituts d'éducation*, dont le champ de tutelle dépasse celui des instituts destinés à l'éducation de la jeunesse », etc., « toute l'éducation publique » repose « sur la base du christianisme ».

L'éducation de notre jeunesse scolaire se fonde tout autant sur les anciens classiques et sur les sciences en général que sur le catéchisme.

Ce qui, d'après H[ermes], distingue l'État d'une pouponnière, ce n'est pas la substance, mais la grandeur : l'État donne à sa « tutelle » une plus large extension.

Or, la véritable éducation « publique » de l'État, c'est avant tout l'existence rationnelle et publique de l'État ; même l'État éduque ses membres en faisant d'eux de véritables membres de l'État, en transformant les buts de l'individu en buts généraux, l'instinct grossier en aspiration morale, l'indépendance naturelle en liberté spirituelle ; c'est que l'individu trouve sa jouissance dans la vie de l'ensemble, et l'ensemble trouve sa jouissance dans les convictions de l'individu.

En revanche, l'article de tête ne considère pas l'État comme une association d'hommes libres qui s'éduquent mutuellement, mais comme une foule d'adultes qui doivent être éduqués d'en haut et passer de la « petite » école dans la « grande ».

Cette théorie de l'éducation et de la tutelle est ici exposée par un ami de la liberté de la presse qui, par amour pour cette belle, note les « négligences de la censure », qui sait dépeindre opportunément la « compréhension de la grande foule » (la compréhension de la grande foule paraît-elle une fois de plus si précaire à la *Kölnische Zeitung*, parce que la foule a désappris à saisir les mérites de la « gazette non philosophique » ?) et conseille aux savants d'avoir une opinion pour la scène et une autre pour les coulisses !

Comme l'article de tête a démontré sa conception « courtaude » de l'État, il peut bien maintenant prouver sa conception *basse* « du christianisme ».

« À une population qui, dans l'ensemble, se sent heureuse, tous les articles de tous les journaux du monde ne viendront jamais à bout de persuader qu'elle est dans le malheur. »

Et comment ! Le sentiment *matériel* du bien-être et du bonheur est un argument plus solide contre les articles de journaux que l'assurance bienheureuse et triomphante de la foi ! H[ermes] ne chante pas : « C'est un rempart que notre Dieu. » L'âme pleine de foi du « grand nombre » devrait être plus exposée aux rouillures du doute que la culture mondaine et raffinée du « petit nombre »!

« Même les excitations à l'émeute », H[ermes] les craint moins « dans un État bien ordonné » que dans une « Église bien ordonnée » et, de surcroît, guidée par l'« esprit de Dieu » vers la vérité totale. Le beau croyant, et surtout, le bel argument ! Les articles politiques seraient, d'après lui, accessibles à la foule, alors que les articles philosophiques échapperaient à sa compréhension !

Si enfin on réunit, d'une part, l'avertissement de l'article de fond : « les demi-mesures prises ces derniers temps contre les jeunes-hégéliens ont eu les effets habituels des demi-mesures », et, d'autre part, le vœu « honnête » que les récentes entreprises des hégéliens n'aient pas pour eux de « conséquences trop fâcheuses », on comprend les paroles de Cornwall dans *le Roi Lear [Shakespeare]* :

*Il ne saurait flatter, lui
Dans la simplicité de son âme honnête, il faut qu'il dise la vérité
Et, qu'on l'accepte ou non, il aura parlé net. Cette sorte
De coquins m'est connue qui, dessous leur franchise
Abritent plus d'astuce et de fins corrompues
Que vingt malheureux plieurs d'échine*

Perdus dans l'obséquieuse outrance de leurs devoirs.

Ce serait faire injure aux lecteurs de la *Rheinische Zeitung* que de les croire satisfaits du spectacle, comique plus que sérieux, qu'offre un *ci-devant* libéral, « un jeune homme d'autrefois » remis à sa vraie place ; nous voulons dire quelques mots sur le « fond de l'affaire ». Tant que nous étions occupés à polémiquer contre l'article en peine, il eût été injuste de l'interrompre dans son œuvre d'autodestruction.

III

L'on pose d'abord cette question : « La philosophie doit-elle commenter les affaires religieuses jusque dans les articles de journaux ? »

Répondre à cette question, c'est en faire la critique.

La philosophie, et plus particulièrement la philosophie allemande, a un penchant pour la solitude, pour l'isolement systématique, pour l'austère introspection qui d'emblée l'oppose et la rend étrangère aux journaux, prompts à la riposte et au tapage, passionnés de la seule information. Saisie dans son élaboration systématique, la philosophie est impopulaire ; son tisser intime apparaît au regard du profane comme un exercice aussi peu sensé que peu pratique. On voit en elle une maîtresse de magie, dont les incantations prennent un ton de solennité du fait qu'on ne les comprend pas.

Fidèle à son caractère, la philosophie n'a jamais fait le premier pas pour troquer l'ascétique soutane contre la mise légère et conventionnelle des journaux. Seulement, les philosophes ne sortent pas de terre comme des champignons ; ils sont les fruits de leur temps, de leur peuple, dont la sève la plus subtile, la plus précieuse et la plus secrète circule dans les idées philosophiques. Le même esprit qui construit les systèmes philosophiques dans les cerveaux des philosophes construit les chemins de fer avec les bras des ouvriers. La philosophie ne demeure pas hors du monde, pas plus que le cerveau n'est en dehors de l'homme parce qu'il ne se trouve pas dans l'estomac ; évidemment, la philosophie est présente au monde avec le cerveau avant de toucher terre avec les pieds, alors que dans maintes autres activités les hommes ont depuis longtemps les pieds bien plantés en terre et cueillent de leurs mains les fruits du monde, avant de se douter que la « tête » est, elle aussi, de ce monde, ou que ce monde est le monde de la tête.

Parce que toute véritable philosophie est la quintessence spirituelle de son temps, il faut que vienne le temps où la philosophie, non seulement intérieurement par sa substance, mais encore extérieurement par sa manifestation, entre en contact et en interaction avec le monde réel de son temps. La philosophie cesse alors d'être un système déterminé, dressé contre d'autres systèmes déterminés, pour devenir la philosophie tout court, dressée contre le monde : elle devient la philosophie du monde actuel. Les formalités qui établissent que la philosophie a atteint cette importance, qu'elle devient l'âme vivante de la culture, que la philosophie se fait mondaine et le monde philosophique, furent de tout temps les mêmes ; consultez n'importe quel livre d'histoire, et vous verrez se répéter avec une fidélité stéréotypée les rites les plus simples qui marquent, sans méprise possible, l'introduction de la philosophie dans les salons et les presbytères, dans les salles de rédaction des journaux et dans les antichambres des cours, dans la haine et dans l'amour des contemporains. La philosophie est introduite dans le monde par les cris de ses ennemis dont le furieux appel au secours contre l'embrassement des idées révèle qu'ils sont intérieurement contaminés. Ces cris de ses ennemis ont pour la philosophie la même signification que le premier vagissement d'un nouveau-né a pour l'oreille aux aguets de la mère anxieuse ; c'est le cri annonçant la naissance des idées philosophiques qui ont brisé l'enveloppe hiéroglyphique dont un système s'entoure selon les règles pour se dévoiler citoyennes du monde. Annonçant au monde, à grand fracas de tambours, la naissance de l'enfant Zeus, les Corybantes et les Cabires se tournent tout d'abord contre la partie religieuse des philosophes, soit parce que l'instinct inquisiteur sait le plus sûrement s'attacher à ce côté sentimental du public, soit parce que le public, auquel appartiennent également les adversaires de la philosophie, ne peut atteindre la sphère idéale de la philosophie qu'avec ses antennes idéales — et le seul domaine d'idées auquel le public attribue presque autant de valeur qu'aux systèmes des besoins matériels est celui des idées religieuses —, enfin parce que la religion polémique non point contre un système déterminé de la philosophie, mais contre la philosophie des systèmes déterminés dans son ensemble.

Ce n'est pas ce destin qui distingue la vraie philosophie du temps présent des vraies philosophies du passé. Ce destin est plutôt une preuve que l'histoire devait à la vérité de cette philosophie.

Et depuis six ans les journaux allemands ont battu la charge contre la partie religieuse de la philosophie, en usant de tous les moyens de la calomnie, de la déformation et de la corruption. La *Allgemeine* d'Augsbourg chantait les airs de bravoure; à chaque ouverture ou presque, on entendait le thème de la philosophie indigne des commentaires d'une dame aussi sage, hâblerie de jeunes gens, article de mode inventé par des coterie blasées. Et pourtant, pas moyen de s'en débarrasser, et le tambourinage reprenait de plus belle, car la gazette d'Augsbourg ne sait jouer que d'un seul instrument dans ses charivaris antiphilosophiques, le tambourin du sermon. Tous les journaux allemands, du *Berliner politisches Wochenblatt* et du *Hamburgischer Correspondent* jusqu'aux feuilles de chou, jusqu'à la *Kölnische Zeitung*, retentirent des noms de Hegel et de Schelling, de Feuerbach et de Bauer, des *Deutsche Jahrbücher*, etc.

— Finalement, le public fut pris du désir de voir le Léviathan lui-même, et ce d'autant plus vivement que des articles semi-officiels menaçaient la philosophie de lui faire dicter son schéma légitime par les bureaux de la chancellerie. Et c'est à ce moment précis que la philosophie fit son entrée dans les journaux. Longtemps elle était restée silencieuse devant la platitude suffisante qui se targuait de dissiper d'un souffle, telles des bulles de savon, en quelques phrases de journal éculées, les longues méditations du génie, les fruits laborieux de la solitude et de l'abnégation, les résultats de ces combats invisibles, mais combien exténuants, de la contemplation; la philosophie avait même *protesté contre les journaux*, terrain indigne d'elle, mais à la fin, il lui fallut rompre le silence, elle se fit correspondant de presse et

— diversion inouïe — voilà que tout à coup des pourvoyeurs de journaux au verbe facile s'avisent que la philosophie n'est pas une pâte pour le public de la presse ! Ils ne purent donc s'empêcher d'alerter les gouvernements pour leur rappeler qu'il n'était pas honnête de faire passer dans le domaine de la presse des questions philosophiques et religieuses, non pas en vue d'éclairer le public, mais pour atteindre des fins extérieures.

La philosophie, que pourrait-elle dire de mal sur la religion et sur elle-même que vos clameurs journalistiques ne lui aient déjà imputé depuis longtemps, en pire et en plus frivole ? Il lui suffit de répéter ce que vous autres, capucins étrangers à la philosophie, avez prêché à son sujet dans des milliers et des milliers de sermons et de controverses, et elle aura dit le pire.

Mais la philosophie parle de sujets religieux et philosophiques tout autrement que vous ne l'avez fait. Vous parlez sans réflexion, elle parle avec réflexion ; vous vous adressez à l'affectivité, elle s'adresse à la raison ; vous blasphémez, elle enseigne ; vous promettez le ciel et la terre, elle ne promet que la vérité ; vous exigez que l'on ajoute foi à votre foi, elle n'exige pas que l'on se fie à ses résultats, elle exige l'examen du doute ; vous faites peur, elle apaise. En vérité, la philosophie connaît assez le monde pour savoir que ses résultats ne flattent la concupiscence et l'égoïsme ni du monde céleste ni du monde terrestre. Quant au public qui aime la vérité et le savoir pour eux-mêmes, il pourra bien opposer son discernement et sa moralité au discernement et à la moralité d'écrivains stipendiés, ignares, serviles et inconsistants.

Il se peut, certes, qu'un tel ou un tel, pauvre d'esprit et de cœur, mésestime la philosophie ; mais ne croyez-vous pas, vous, les protestants, que les catholiques mésestiment le christianisme, ne reprochez-vous pas à la religion chrétienne les ignominies du VIII^e et du IX^e siècle, la Saint-Barthélemy ou l'Inquisition ? Il y a des preuves évidentes que la haine nourrie par la théologie protestante contre les philosophes s'explique surtout par la tolérance de la philosophie envers toute confession particulière, quelle qu'elle soit. Plutôt que de reprocher à Feuerbach et à Strauss d'avoir considéré les dogmes catholiques comme des dogmes chrétiens, on leur a reproché d'avoir dénié aux dogmes du christianisme le caractère de dogmes de la raison.

S'il arrive pourtant que certains individus, allergiques à la philosophie moderne, meurent d'indigestion philosophique, ce n'est pas là une preuve contre la philosophie, pas plus que la mort de quelques voyageurs tués par l'explosion d'une chaudière à vapeur n'est une réfutation de la mécanique.

La question de savoir s'il y a lieu de discuter dans la presse des problèmes philosophiques et religieux se détruit par sa propre inconsistance.

Quand ces problèmes intéressent déjà le public en tant que *problèmes de journaux*, c'est qu'ils sont devenus des *problèmes du jour* ; il ne s'agit plus alors de savoir si elles doivent être discutées, il s'agit de savoir où et comment elles doivent l'être : au sein des familles et dans les hôtels, les écoles et l'église, mais non par la presse ; par les adversaires de la philosophie, mais non par les philosophes ; dans le langage trouble de l'opinion privée, mais non dans le langage éclairant de l'esprit public ; il s'agit alors de savoir si la réalité vivante relève du

domaine de la presse, mais il ne s'agit plus d'un contenu particulier de la presse, il s'agit du problème général : la presse sera-t-elle une vraie presse, c'est-à-dire une presse libre ?

Quant à la seconde question, nous la séparerons complètement de la première : « Faut-il que dans un État dit chrétien, les journaux traitent la politique sur le mode philosophique ? »

Si la religion devient une qualité politique, un objet de la politique, il paraît presque superflu de rappeler que les journaux ont non seulement le droit, mais l'obligation de discuter des sujets politiques. *A priori*, la philosophie, sagesse de ce monde-ci, paraît avoir plus de droit à se préoccuper du royaume de ce monde, de l'État, que la religion, sagesse de l'autre monde. Le problème n'est plus de savoir si l'on doit philosopher sur l'État, mais de savoir comment on doit le faire : bien ou mal, philosophiquement ou non philosophiquement, avec ou sans préjugés, consciemment ou inconsciemment, avec ou sans esprit de suite, tout à fait rationnellement ou à moitié seulement. En transformant la religion en théorie du droit public, vous faites de la religion même une sorte de philosophie.

N'est-ce pas surtout le christianisme qui a séparé l'État et l'Église ?

Lisez *La Cité de Dieu*, de saint Augustin ; étudiez les Pères de l'Église et l'esprit du christianisme, puis revenez et dites-nous qui, de l'État ou de l'Église, est « l'État chrétien » ! Or, chaque instant de votre vie quotidienne ne dément-il pas votre théorie ? Est-ce un tort, à vos yeux, de faire appel aux tribunaux quand on vous cause un préjudice ? Mais l'apôtre écrit que c'est un tort. Tendez-vous la joue droite quand on vous frappe sur la joue gauche, ou n'intentez-vous pas plutôt un procès pour voies de fait ? Pourtant, l'Évangile le défend. Ne réclamez-vous pas une justice raisonnable en ce monde, ne murmurez-vous pas contre la moindre augmentation des impôts, ne vous irritez-vous pas de la moindre atteinte à votre liberté personnelle ? Pourtant, il vous est enseigné que la splendeur de la vie future vaut bien les souffrances de ce siècle, que l'humilité résignée et la joie dans l'espérance sont les vertus cardinales.

N'est-il pas vrai que presque tous vos procès et presque toutes vos lois civiles traitent de la propriété ? Mais on vous dit que vos trésors ne sont pas de ce monde. Ou bien, si vous invoquez la parole qui vous enjoint de rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu, alors ce n'est pas seulement l'or, Mammon, mais autant au moins la libre raison que vous devez tenir pour le César de ce monde ; or, l'« exercice de la libre raison », nous l'appelons philosopher.

Lorsqu'il fut question, dans la Sainte Alliance, de fonder d'abord une confédération d'États quasi religieuse, la religion devant être le blason européen, le *pape* fit preuve de profondeur et de parfaite logique en refusant d'adhérer à cette union sacrée ; le lien chrétien et universel des peuples, rappelait-il, c'est l'Église et non la diplomatie, non l'union temporelle des États.

L'État vraiment religieux, c'est l'État théocratique ; le souverain de ces États doit être ou bien, comme dans l'État juif, le Dieu de la religion, Jéhovah lui-même, ou bien, comme au Tibet, le représentant de Dieu, le Dalai Lama ; ou enfin, comme Görres, dans son dernier ouvrage, le demande fort justement aux États chrétiens, tous doivent se soumettre à une Église qui soit une « Église infaillible », car lorsqu'il n'existe pas de chef suprême de l'Église, comme dans le protestantisme, l'autorité de la religion n'est rien d'autre que la religion de l'autorité, le culte de la volonté gouvernementale.

Dès qu'un État englobe plusieurs confessions égales en droit, il ne peut plus être un État religieux sans violer des confessions particulières, sans être une Église qui condamne comme hérétique tout fidèle d'une autre confession, qui fait dépendre de la foi le moindre morceau de pain et change le dogme en lien entre les individus et l'existence de citoyen. Interrogez les habitants catholiques de la « pauvre, verte Érin », interrogez les huguenots d'avant la Révolution française : ce n'est pas à la religion qu'ils ont fait appel, car leur religion n'était pas religion d'État ; ils en ont appelé aux « droits de l'homme », et la philosophie se fait l'interprète des droits de l'humanité, elle exige que l'État soit l'État de la nature humaine.

Halte-là, clame le semi-rationalisme borné, qu'il soit incroyant ou théologique, l'esprit universel du christianisme, abstraction faite de la différence des confessions, ce doit être l'esprit de l'État ! En vérité c'est le comble de l'impiété, c'est l'outrecuidance de la raison profane que de séparer l'esprit universel de la religion d'avec la religion positive. Séparer ainsi la religion de ses dogmes et de ses institutions revient à affirmer que

l'esprit universel du droit doit régner dans l'État, indépendamment des lois concrètes et des institutions positives du droit.

Si vous vous enorgueillissez d'être tellement au-dessus de la religion que vous êtes en droit de séparer son esprit universel de ses déterminations positives, qu'avez-vous à reprocher aux philosophes qui, sans s'arrêter à mi-chemin, rendent cette séparation totale et appellent l'esprit universel de la religion non pas esprit chrétien, mais esprit humain ?

Les chrétiens vivent dans des États dont les constitutions diffèrent : les uns dans une république, d'autres dans une monarchie absolue, d'autres encore dans une monarchie constitutionnelle. Le christianisme ne se prononce pas sur la *valeur* des constitutions, car il tient à en ignorer les différences ; il enseigne ce que la religion doit enseigner : Soumettez-vous à l'autorité, car *toute autorité* vient de Dieu. Par conséquent, ce n'est pas d'après le christianisme, c'est d'après la nature même, d'après l'essence même de l'État qu'il vous faut déterminer le droit des constitutions politiques ; non d'après la nature de la société chrétienne, mais d'après la nature de la société humaine.

L'État byzantin était l'État religieux par excellence, car les dogmes y étaient affaires d'État ; mais l'État byzantin était le plus mauvais de tous. Les États de l'*Ancien Régime* étaient les plus chrétiens des États chrétiens, mais ils n'en étaient pas moins des États où la cour faisait la loi.

Il est un dilemme auquel la *saine* raison résiste difficilement.

Ou bien l'État chrétien répond au concept de l'État, celui-ci étant une réalisation de la liberté rationnelle, et dans ce cas la seule condition pour être un État chrétien, c'est d'être un État rationnel ; il suffit alors de dériver l'État de la raison dans les rapports humains, œuvre que réalise la philosophie. Ou bien on ne peut dériver du christianisme l'État de la liberté rationnelle, et alors force vous est de reconnaître que la tendance du christianisme ne veut pas de mauvais État ; or, un État qui n'est pas la réalisation de la liberté rationnelle est un mauvais État.

De quelque manière que vous répondiez à ce dilemme, il vous faudra reconnaître que l'État doit être construit non d'après la religion, mais d'après la libre raison. L'ignorance la plus crasse peut seule soutenir que cette théorie, qui pose l'autonomie du concept d'État, est une fantaisie des modernes philosophes.

En matière de politique, la philosophie n'a rien fait que n'aient accompli, dans leurs sphères respectives, la physique, la mathématique, la médecine ou n'importe quelle science. Bacon de Verulam qui comparait la physique théologique à une vierge consacrée à Dieu, frappée de stérilité, émancipa la physique de la théologie, et voilà qu'elle devint féconde. Pas plus que vous ne demandez au médecin s'il est croyant, vous ne devez le demander à l'homme politique. Aussitôt avant et après le moment où Copernic fit sa grande découverte du véritable système solaire, on découvrit en même temps la loi de la gravitation de l'État : on s'aperçut que son centre de gravité était en lui-même, et tout comme les différents gouvernements européens essayèrent, avec la maladresse des débutants, d'appliquer ce résultat dans le système de la balance des pouvoirs, Machiavel et Campanella d'abord, puis Spinoza, Hobbes, Hugo Grotius, et jusqu'à Rousseau, Fichte, Hegel, se mirent à considérer l'État avec des yeux humains et à en exposer les lois naturelles, non d'après la théologie, mais d'après la raison et l'expérience : Copernic ne se scandalisa guère de ce que Josué avait ordonné au soleil à Gabaon, et à la lune sur la plaine d'Ajalon, d'arrêter leur cours. La philosophie moderne n'a fait que poursuivre une tâche commencée autrefois par Héraclite et Aristote. Vos attaques ne visent donc pas la raison de la philosophie moderne, mais la philosophie toujours nouvelle de la raison. Au vrai, l'ignorance qui, hier ou avant-hier peut-être, a découvert pour la première fois dans la *Rheinische* ou la *Königsberger Zeitung* les idées politiques vieilles comme le monde, cette ignorance tient les idées de l'histoire pour de pâles élucubrations de quelques individus isolés parce qu'elles lui paraissent neuves et lui sont venues du jour au lendemain ; elle oublie qu'elle-même assume le vieux rôle du docteur en Sorbonne, qui estimait de son devoir d'accuser publiquement Montesquieu pour avoir poussé la frivolité jusqu'à proclamer que la plus haute qualité nationale, c'était la vertu politique, et non la vertu de l'Église ; elle oublie qu'elle assume le rôle de Joachim Lange, qui dénonçait Wolff sous prétexte que sa doctrine de la prédestination pouvait entraîner la désertion des soldats, et partant le relâchement de la discipline militaire, et finalement la ruine de l'État ; cette ignorance oublie enfin que le droit prussien est issu de l'école philosophique de « ce Wolff-là » précisément, et que le code Napoléon n'est pas sorti de l'Ancien Testament, mais de l'école des idées de Voltaire, Rousseau, Condorcet, Mirabeau, Montesquieu, et de la Révolution française. L'ignorance est un démon, et nous craignons qu'elle ne mette en scène encore plus d'une

tragédie ; les plus grands poètes grecs avaient toute raison de la représenter, dans les drames terrifiants des maisons royales de Mycène et de Thèbes, comme le *fatum* tragique.

Or, si autrefois les professeurs philosophes de droit public ont construit l'idée de l'État en partant des instincts, soit de l'ambition, soit de la sociabilité, ou parfois même de la raison, mais de la raison individuelle et non de la raison de la société, en revanche la philosophie la plus récente, aux conceptions plus idéales et plus profondes, l'a construite en partant de l'idée du Tout. Elle considère l'État comme le grand organisme où la liberté juridique, morale et politique doit trouver sa réalisation et où chaque citoyen, en obéissant aux lois de l'État, ne fait qu'obéir aux lois naturelles de sa propre raison, de la raison humaine. *Sapienti sat*, à bon entendeur salut !

Pour conclure, adressons encore un mot d'adieu philosophique à la *Kölnische Zeitung*. Il était raisonnable de sa part de s'attacher un libéral « d'antan ». Il existe une manière très commode d'être à la fois libéral et réactionnaire : il suffit d'être assez habile pour s'adresser aux libéraux du passé immédiat, qui ne connaissent d'autre dilemme que celui de Vidocq, « prisonnier ou geôlier ». Il était encore plus raisonnable que le libéral du passé récent combattît les libéraux du temps présent. Sans partis, point d'évolution, sans séparation, point de progrès. Nous espérons que l'article de tête du numéro 179 inaugure pour la *Kölnische Zeitung* une ère nouvelle, l'ère du caractère.